

## SAINT-MARCEL

Réunion du Conseil Municipal 09 Novembre 2016 à 20 h 30

### PROCES - VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de Conseillers présents à la séance : 25  
Date de la convocation et de l'affichage : 02 novembre 2016

L'an deux mil seize, le neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond BURDIN, Maire.

**Présents** : M. BURDIN, Mme PLISSONNIER, M. GIRARDEAU, Mme ROLLET, M. BONNOT, Mme GRAS, M. GONTHEY, Mme COUTURIER, MM. GUYON, DE LAS HERAS, Mmes FLAMAND, LAMBERT, MM. TERRIER, RICHARD, SEINGER, Mmes SCHIED, LARTAUT, DELEURY, M. MAUDET, Mme DESBUISSON-PERREAUT, Mme COMTE, M. DESPOCCQ, Mme TROMENSHLAGER, M. MALET, Mme LOUVEL .

**Excusés** : M. KICINSKI qui a donné procuration à M. GIRARDEAU  
M. GALET qui a donné procuration à M. BURDIN  
M. SAILLARD qui a donné procuration à M. GONTHEY,  
M. BOISSELOT qui a donné procuration à Mme PLISSONNIER

**Absent** :

**Secrétaire de Séance** : Mme Catherine SCHIED

### PRESENTATION ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**
3. **FINANCES COMMUNALES**
  - 3.1 - Décision modificative – Budget Principal - Budget Annexe "Enfance Famille"
  - 3.2 - Produits irrécouvrables
  - 3.3 - Tarifs 2017 – Service Enfance Famille – Camps ski
4. **INTERCOMMUNALITE**

Projet d'extinction de l'éclairage public sur les zones et voiries d'intérêt communautaire
5. **ADMINISTRATION GENERALE**
  - 5.1 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Composition du Conseil Communautaire
  - 5.2 - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – Modification des statuts
6. **BIENS COMMUNAUX – URBANISME**

Eco quartier des Fontaines – Vente à particulier
7. **SERVICE ENFANCE-FAMILLE**

Avenant convention d'objectifs et de financement – C.A.F.
8. **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) (DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014)**
9. **INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

#### Rapport n°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Catherine SCHIED est nommée secrétaire de séance

#### Rapport n°2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 26 Septembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 26 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité

**Rapport n°3.1**  
**FINANCES COMMUNALES – DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET PRINCIPAL –**  
**BUDGET ANNEXE ENFANCE-FAMILLE**

---

Dans sa séance du 31 mars 2016, le Conseil Municipal avait adopté les différents Budgets Primitifs pour l'exercice en cours.

Afin de pouvoir procéder aux différentes opérations comptables et réajustements nécessaires, les différents budgets ont été examinés par les membres de la commission des finances réunis le 25 octobre 2016.

**Intervention de Monsieur Jean-Noël DESPOCQ – Conseiller Municipal**

Monsieur le Maire, je ne vous cacherais pas très longtemps que nous nous abstenons sur cette délibération.

Cependant quelques remarques suite à la dernière commission pour laquelle Monsieur Quillot nous avait dit de ne pas prendre de notes, car nous aurions un compte rendu des éléments présentés, pas de nouvelles jusqu'à cet après-midi 17h00. C'est un peu court pour préparer une intervention dans ces conditions.

Quels commentaires apportés ce soir, les charges de personnel augmentent de façon sensible avec les régularisations présentées, l'externalisation des services s'amplifie, après la restauration scolaire, les activités techniques (illumination de Noël) Quelles seront les prochaines étapes ? Entretien du parc automobile, gestion immobilière...

Nous avons eu l'occasion de vous dire que ce budget était insincère, gonflé par des investissements qui ne se feraient pas. Toutes les annonces du printemps sont restées dans les cartons, différées ou passées par pertes et profits. Vous l'aviez annoncé également, l'engagement d'un emprunt si cela devait se justifier, comme vous avez diminué les engagements budgétaires du restaurant scolaires, supprimé tous les travaux d'accessibilité bâtiments et voiries, de mise aux normes, travaux de la salle du conseil, des panneaux d'informations, de la salle Jarreau.

Quel bilan de votre gestion devons-nous tirer à la fin de cette année 2016 ? Rien.

Saint Marcel sombre tranquillement ou désespérément dans un passé pas si lointain et s'endort alors que notre ville a tous les atouts pour être un des phares du dynamisme de notre agglomération. Ce budget sans ambition est le reflet de votre manque de vision, de manque de travail des dossiers et d'anticipation.

En réponse à l'intervention de M. DESPOCQ, Mme PLISSONNIER donne plusieurs éléments :

- Sur les travaux d'accessibilité : la date de mise en conformité était prévue au 31 décembre 2014, or l'ancienne municipalité à peu avancé sur ce dossier et est bien mal placée aujourd'hui pour critiquer l'action de l'équipe actuelle

M. DESPOCQ rappelle la mise en accessibilité de la salle Gressard et de l'école Jean Desbois.

- Sur la sincérité du budget : l'équipe de M. DESPOCQ inscrivait chaque année, pour vraisemblablement gonflé les recettes, 60 000 € de ventes d'actions. Ces actions n'ont jamais été vendues ! Et pourtant elles ont été inscrites en recettes sur le budget principal des années 2011, 2012 et pour 2013 inscrit 90 000 €

- Enfin Mme PLISSONNIER, en appui d'une intervention de M. le Maire, a rappelé le poids de la dette de près de 10 millions d'euros, qui limite franchement les capacités de financement aujourd'hui.

M. DESPOCQ rappelle "qu'il n'est pas inquiet sur ce point, la commune a les capacités"

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la réunion de la commission des finances du 25 octobre 2016;

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, DECIDE de modifier certaines inscriptions du Budget Primitif 2016, "Budget Principal", conformément aux tableaux ci-dessous,

A l'UNANIMITE, DECIDE de modifier certaines inscriptions du Budget Primitif 2016, "Budget Annexe Enfance Famille", conformément aux tableaux ci-dessous,

**BUDGET VILLE - DECISION MODIFICATIVE 2016****1 - DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

		<b>DM 2016</b>
<b>011</b>	<b>CHARGES CARACTERE GENERAL</b>	<b>34 700</b>
6042	Achat prestations de service	25 184
60611	Eau, assainissement	0
60612	Energie, électricité	0
60621	Combustibles	0
60622	Carburants	3 571
60623	Alimentation	-1 205
60628	Autres fournitures non stockées	1 375
60631	Fournitures d'entretien	1 430
60632	Fourniture et équipement service entretien	-25 860
60633	Fournitures de voirie	4 000
60636	Vêtements de travail	975
6064	Fournitures administratives	-2 800
6065	Livres, disques,... (bibliothèque)	600
6067	Fournitures scolaires	-400
6068	Autres matières et fournitures	-1 960
611	Prestations de services	-8 620
6132	Locations immobilières	950
6135	Locations mobilières	-3 700
614	Charges locatives et de copropriétés	150
61521	Entretien terrains	0
615221	Entretien bâtiments publics	18 910
615228	Entretien autres bâtiments	4 060
615231	Entretien voiries	100
615232	Entretien réseaux	4 300
61551	Entretien matériel roulant	-900
61558	Entretien autres biens immobiliers	2 850
6156	Maintenance	19 770
616	Primes d'assurances	2 900
617	Etudes et recherches	0
6182	Documentation générale et technique	10
6184	Versements organismes de formation	990
6185	Frais de colloque et séminaires	0
6188	Autres frais divers	-200
6225	Indemnités comptables et régisseurs	0
6226	Honoraires	5 000
6227	Frais d'actes et de contentieux	0
6228	Divers	0
6231	Annonces et insertions	-1 000
6232	Fêtes et cérémonies	-800
6233	Foires et expositions	0
6236	Catalogues et imprimés	-350
6237	Publications	700

6238	Frais divers de publicité	-7 320
6241	Transports de biens	0
6247	Transports collectifs	2 500
6251	Voyages et déplacements	0
6248	Frais de transports divers	600
6256	Frais de missions	-80
6257	Réceptions	-3 000
6261	Frais d'affranchissement	50
6262	Frais de télécommunications	-710
627	Services bancaires	10
6281	Concours cotisations	450
6282	Frais de gardiennage	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	0
62872	Remboursement budget annexe	-4 150
62873	Remboursement frais CCAS	-800
62878	Remboursements autres organismes	0
6288	Remboursements autres	-2 860
63512	Taxes foncières	0
6353	Impôts indirects	0
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0
6355	Taxes sur véhicules	300
637	Autres impôts et taxes	-320
<b>012</b>	<b>CHARGES de PERSONNEL</b>	<b>70 885</b>
6218	Autre personnel extérieur	130
6331	Versement transport	0
6332	Cotisations FNAL	0
6336	Cotisations centres de gestion	0
6338	Autres impôts sur rémunérations	0
64111	Rémunération principale titulaires	49 000
64112	NBI, supplément familial et indem. résidence titulaires	1 390
64118	Autres indemnités titulaires	0
64131	Rémunérations non titulaires	8 930
64136	Préavis de licenciement non titulaires	0
64161	Emploi jeunes	0
64168	Autres emplois d'insertion	0
6417	Rémunérations apprentis	900
6451	Cotisations URSSAF	-3 070
6453	Cotisations retraite	16 560
6454	Cotisations ASSEDIC	-1 750
6455	Assurance personnel	-2 900
6456	Cotisation Fonds National Complément Familial	1 385
6457	Cotisations sociales apprentissage	310
6458	Cotisations autres organismes	0
6475	Médecine du travail	0
6478	Autres charges sociales	0
64832	Fonds compensation CPA	0

6488	Autres charges	0
<b>014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>14 220</b>
7391172	Dégrèvement T-H logements vacants	120
73925	Fonds péréquation recettes fiscales (FPIC)	14 100
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES GESTION</b>	<b>-11 320</b>
651	Redevances pour concessions	50
6531	Indemnités élus	-800
6532	Frais de mission élus	1 000
6533	Cotisations retraite élus	530
6534	Cotisation sociale part patronale élus	0
6535	Frais de formation	-500
6541	Créances irrécouvrables	0
6553	Contingent SDIS	0
6554	Contributions organismes regroupement	0
6556	Indemnités logement instituteurs	0
6557	Contributions politique habitat	0
6558	Autres contributions obligatoires	0
65731	Subventions fonctionnement à l'Etat	0
657362	Subventions fonctionnement au CCAS	0
657363	Subventions fonctionnement services administratif rattaché	-11 600
6574	Subventions fonctionnement aux associations	0
658	Charges subvention courante	0
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-34 500</b>
66111	Intérêts des emprunts	-35 000
66112	ICNE	0
6615	Intérêts compte courant et dépôts créditeurs	0
6616	Intérêts sur opérations financières	0
6681	Autres charges financières	0
6688	Autres charges financières	500
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-100</b>
6711	Intérêts moratoires	0
671	Charges exceptionnelles de gestion	0
6714	Bourses et prix	-300
6718	Charges exceptionnelles opérations de gestion	0
673	Titres annulés	50
6743	Subvention versée groupement	0
6745	Subventions exceptionnelles	50
675	Valeur comptable immobilisations cédées	0
678	Autres charges exceptionnelles	100

**TOTAL DEPENSES REELLES**

**73 885**

		DM 2016
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>0</b>
022	Dépenses imprévues	0
<b>023</b>	<b>VIREMENT INVESTISSEMENT</b>	<b>57 051</b>
023	Prélèvement	57 051
<b>042</b>	<b>OPERATIONS ENTRE SECTIONS</b>	<b>0</b>
6681	Autres charges financières	0
673	Titres annulés	0
675	Valeurs comptables biens cédés	0
676	Différences sur réalisation	0
6811	Dotations aux amortissements	0
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels	0

**TOTAL TRANSFERT ENTRE SECTIONS** **57 051**

**TOTAL DEPENSES** **130 936**

## **2 - RECETTES de FONCTIONNEMENT**

		DM 2016
<b>002</b>	<b>RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>0</b>
002	Excédent reporté	0
<b>013</b>	<b>ATTENUATION de CHARGES</b>	<b>51 100</b>
6419	Remboursement frais de personnel	51 100
6459	Remboursement sécurité sociale	0
<b>70</b>	<b>PRODUITS SERVICES DOMAINE</b>	<b>5 020</b>
7023	Menus produits forestiers	0
7028	Autres produits agricoles	0
70311	Concessions cimetière	0
70323	Redevance occupation domaine public	10
7035	Location droits de chasse	0
7062	Redevances services culturels	900
70631	Redevances services sportifs	0
7066	Redevances services sociaux	0
7067	Redevances services scolaires	0
70688	Autres prestations de service	-5 550
7071	Compteurs	0
7078	Autres ventes	0
70841	Remboursements personnels à disposition CCAS et Bdg. annexes	0
70848	Remboursements personnels à disposition autres organismes	0

70872	Remboursements par les budgets annexes	6 200
70873	Remboursements par le CCAS	0
70876	Remboursements par le Grand Chalon	0
70878	Remboursements par d'autres redevables	3 460
7088	Autres produits activités annexes	0
<b>73</b>	<b>IMPOTS et TAXES</b>	<b>33 050</b>
7311	Contributions directes	0
73111	Taxes foncières et d'habitation	0
7318	Autres impôts locaux	1 000
7321	Dotations de compensation communautaire (com. d'agglomération)	0
7322	Dotations de solidarité communautaire (com. d'agglomération)	0
7323	FNGIR	0
7325	Fonds Péréquation Recettes Fiscales (FPIC)	31 500
7336	Droits de place	0
7337	Droits de stationnement	0
7338	Autres taxes	0
7343	Taxe pylônes électriques	550
7351	Taxe sur l'électricité	0
7368	Taxe publicité extérieure	0
7363	Impôts sur les spectacles	0
7381	Taxe additionnelle droits de mutation	0
7382	Permis de Chasser	0
7388	Autres taxes diverses	0
<b>74</b>	<b>DOTATIONS et PARTICIPATIONS</b>	<b>30 666</b>
7411	Dotations forfaitaires	-8 000
74121	Dotations Solidarité Rurale	8 000
744	Dotations de régularisation	0
745	Dotations spéciales instituteurs	0
746	Dotations générales de décentralisation	0
74711	Participations état emploi jeunes	0
74718	Participations état autres	-22 550
7472	Participations région	-300
7473	Participations département	0
74748	Participations CCAS, caisse écoles	23 025
74751	Participations du GFP de rattachement	19 000
7477	Participations région	-16 000
7478	Participations autres organismes	1 091
7482	Attribution versement impôt spectacle	0
7482	Compensation perte taxe add. mutation	0
74831	Attribution fonds national TP	0
74832	Attribution fonds départemental TP	0
748314	Compensation état TP	0
74833	Compensation état CET	0
74834	Compensation état taxes foncières	0
74835	Compensation état taxes habitation	0
7484	Dotations recensement	250

7485	Dotation titres sécurisés	0
7484	Dotation de recensement	0
7488	Autres attributions	26 150
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS de GESTION</b>	<b>1 600</b>
752	Revenus des immeubles	500
7551	Excédents budgets annexes	0
758	Produits divers gestion courante	1 100
761	Produits des participations	0
764	Revenus valeurs placées	0
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>7 200</b>
76811	Sortie des emprunts à risques	7 200
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>2 300</b>
7713	Libéralités reçues	2 000
7714	Recouvrement admission non-valeur	0
7718	Autres produits exceptionnels opération de gestion	300
773	Mandats annulés (exercice antérieurs)	0
775	Cessions des immobilisations	0
7788	Produits exceptionnels divers	0
778	Autres produits exceptionnels	0.00

**TOTAL RECETTES REELLES** **130 936**

<b>042</b>	<b>OPERATIONS ENTRE SECTIONS</b>	<b>0</b>
722	Immobilisations (travaux en régie)	0
775	Produit des cessions	0
776	Différence sur réalisation (négative)	0
777	Quote part Sub. Inv.	0
7811	Reprise sur amortissement	0
7785	Excédent Investissement repris	0

**TOTAL TRANSFERT ENTRE SECTIONS** **0**

**TOTAL RECETTES** **130 936**

### **3 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Art.	Service	Libellés	DM 2016
001	0100	Résultat reporté	
1068	0100	Dotations et fonds divers	0.00
16		Emprunts et dettes assimilées	-10 300.00
1641	0100	Emprunts en unité Monétaire Euros	-14 000.00



165	0257	Dépôts et cautionnement	2 500.00
165	3302	Dépôts et cautionnement	1 200.00
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-1 000.00</b>
<b>2051</b>		<b>Concessions et droits similaires</b>	<b>-1 000.00</b>
2051	0200	Logiciel Exchange	-1 000.00
<b>204</b>		<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>310 000.00</b>
2041582	8220	Enfouissement réseaux rue Flatot	120 000.00
2041582	8220	Enfouissement réseaux Grande Rue	190 000.00
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40 140.00</b>
<b>212</b>		<b>Agencements et aménagements de terrains</b>	<b>640.00</b>
<u>2121</u>	-	<u>Plantations d'arbres et d'arbustes</u>	<u>640.00</u>
2121	8240	Plantations Peupliers	640.00
<b>215</b>		<b>Installations, matériels et outillages techniques</b>	<b>9 650.00</b>
<u>2152</u>	-	<u>Installations de voirie</u>	<u>500.00</u>
2152	8211	Panneaux de signalisation	500.00
<u>2158</u>	-	<u>Autres (Matériels et outillages techniques)</u>	<u>9 150.00</u>
2158	8101	Station essence	6 500.00
2158	8101	Armoire manifestations	-1 500.00
2158	8220	Débroussailleuse ancien tracteur avec reprise	4 150.00
<b>218</b>		<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>29 850.00</b>
<u>2182</u>	-	<u>Matériel de transport</u>	<u>30 000.00</u>
2182	8102	Camion	30 000.00
<u>2183</u>	-	<u>Matériel de bureau et matériel informatique</u>	<u>390.00</u>
2183	1131	Téléphone	35.00
2183	2120	Plastifieuse	250.00
2183	2121	3 téléphones sans fil	-260.00
2183	2121	Clés USB (7)	140.00
2183	4222	Onduleur Agora	225.00
<u>2184</u>	-	<u>Mobilier</u>	<u>-200.00</u>
2184	0200	Mobilier Mairie	11 350.00
2184	0200	Mobilier Mairie	-11 350.00
2184	0230	Divers	-200.00
<u>2188</u>	-	<u>Autres (immobilisations corporelles)</u>	<u>-340.00</u>
2188	0200	Ventilateur	-300.00
2188	2120	Massicot	-250.00
2188	2121	Ap.photo+massicot+cerceaux+bac rangt....	-140.00
2188	3140	Remplacement batterie local répétition	-800.00
2188	3240	Appareil ultrason pigeons	350.00
2188	3300-3	Remplacement batterie local répétition	800.00
<b>23</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>-278 019.00</b>

<b>2312</b>		<b>Terrains</b>	<b>0.00</b>
<b>2313</b>		<b>Constructions</b>	<b>-259 050.00</b>
<u>60</u>	-	<u>Plaine de jeux</u>	<u>-90 000.00</u>
2313	4120	1ère phase travaux homologation CFA2	-20 000.00
2313	4120	Mise en accessibilité	-70 000.00
<u>61</u>	-	<u>Aménagement cimetières</u>	<u>800.00</u>
2313	0260	Eclairage monument aux morts	800.00
<u>102</u>	-	<u>L'Orange Bleue</u>	<u>-37 750.00</u>
2313	4220	Pose de 4 volets roulants	-2 350.00
2313	4220	Mise en accessibilité	-26 400.00
2313	3113	Mise en accessibilité	-9 000.00
<u>112</u>	-	<u>Travaux dans les écoles</u>	<u>-169 100.00</u>
2313	2000	Porte accès city	1 500.00
2313	2110	Mise en accessibilité	-19 000.00
2313	2110	Réalisation d'un préau	8 000.00
2313	2511	Projet restaurant scolaire R. Balan	-159 600.00
<u>117</u>	-	<u>Grosses réparations aux bâtiments</u>	<u>37 000.00</u>
2313	8240	Démolition 72 Grande Rue	34 900.00
2313	7102	Changement chaudière Vertel T.	2 100.00
<b>2315</b>		<b>Installations - Matériels - Outillages techniques</b>	<b>-178 569.00</b>
<u>35</u>	-	<u>Grosses réparation de voirie</u>	<u>1 000.00</u>
2315	8220	Ralentisseur rue de la varenne	1 000.00
<u>49</u>	-	<u>Feux tricolores</u>	<u>150.00</u>
2315	8210	Feux Carrefour Market	150.00
<u>55</u>	-	<u>Voirie urbaine, places et parkings,</u>	<u>-179 719.00</u>
2315	8220	Travaux d'accessibilité des voiries	-25 000.00
2315	8220	Etudes réaménagement Grande Rue	-22 719.00
2315	8220	Réaménagement R. Philippe Flatot	-132 000.00
<b>238</b>		<b>Avances versées</b>	<b>159 600.00</b>
		<u>Avances versées sur commandes d'immobilisations</u>	<u>159 600.00</u>
238	2511	Projet restaurant scolaire R. Balan	159 600.00

**TOTAL DEPENSES REELLES 60 821.00**

<b>040</b>		<b>Opérations entre sections</b>	<b>0.00</b>
<b>041</b>		<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00</b>
		<u>Opérations d'ordre</u>	-

**TOTAL DEPENSES ENTRE SECTIONS 0.00**

**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 60 821.00**

**4 - RECETTES d' INVESTISSEMENT**

001	0100	Résultat reporté		
024		Produits des cessions		0.00
102		Dotations et Fonds globalisés d'Investissement		0.00
13		Subventions d'Investissement		0.00
16		Emprunts et dettes assimilées		3 700.00
165	0257	Dépôts et cautionnement		2 200.00
165	3302	Dépôts et cautionnement		1 500.00
21		Immobilisations corporelles		70.00
2158	42225	Chantiers Utiles		70.00
23		Immobilisations corporelles		0.00

**TOTAL RECETTES REELLES 3 770.00**

040		Opération entre sections		57 051.00
021	0100	Virement du fonctionnement		57 051.00
041		Opérations patrimoniales		0.00

**TOTAL RECETTES ENTRE SECTIONS 57 051.00**

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 60 821.00**

**BUDGET ANNEXE - SERVICE ENFANCE FAMILLE - EXERCICE 2016****1 - DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

		DM 2016
	<b>RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>0</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0
011	<b>CHARGES CARACTERE GENERAL</b>	<b>-2 958</b>
6042	Achat prestations de service	5 247
60421	Achat prestations de service (repas)	0
60611	Eau, assainissement	0

60612	Energie, électricité	0
60622	Carburants	-1 233
60623	Alimentation	-1 234
60628	Autres fournitures non stockées	-1 326
60631	Fournitures d'entretien	-676
60632	Fourniture et équipement service entretien	-1 531
60636	Vêtements de travail	6
6064	Fournitures administratives	100
6065	Livres, disques,... (bibliothèque)	-318
6068	Autres matières et fournitures	-297
611	Prestations de services	200
6132	Locations immobilières	-222
6135	Locations mobilières	-400
615221	Entretien bâtiments publics	-300
615228	Entretien autres bâtiments	600
61551	Entretien matériel roulant	-700
61558	Entretien autres biens immobiliers	850
6156	Maintenance	400
6162	Primes d'assurances	0
6168	Primes d'assurances	0
6182	Documentation générale et technique	29
6184	Versements organismes de formation	-1 104
6185	Frais de colloque et séminaires	0
6188	Autres frais divers	0
6225	Indemnités comptables et régisseurs	0
6226	Honoraires	0
6228	Rémunérations diverses	0
6231	Annonces et insertions	0
6232	Fêtes et cérémonies	0
6236	Catalogues et imprimés	1 120
6237	Publications	0
6238	Frais divers de publicité	700
6247	Transports collectifs	-2 356
6248	Frais de transports divers	-389
6256	Frais de missions	0
6257	Réceptions	0
6261	Frais d'affranchissement	-48
6262	Frais de télécommunications	-700
627	Services bancaires	230
6281	Concours et cotisations	0
6283	Frais de nettoyage des locaux	0
62871	Remboursement à collectivité de rattachement	200
62873	Remboursement de frais CCAS	50
62878	Remboursements autres organismes	0
6288	Autres services extérieurs	43
63512	Taxes foncières	0
6353	Impôts indirects	0
6355	Taxes sur véhicules	0

6358	Autres droits	0
637	Autres impôts et taxes	101
<b>012</b>	<b>CHARGES de PERSONNEL</b>	<b>10 135</b>
6218	Autre personnel extérieur	900
6331	Versement transport	0
6332	Cotisations FNAL	0
6336	Cotisations centres de gestion	900
6338	Autres impôts sur rémunérations	0
64111	Rémunération principale titulaires	-30 000
64112	NBI, supplément familial et indem. résidence titulaires	1 020
64118	Autres indemnités titulaires	0
64131	Rémunérations non titulaires	46 900
64168	Autres emplois d'insertion	-6 900
6417	Rémunération des apprentis	0
6451	Cotisations URSSAF	4 200
6453	Cotisations retraite	-6 000
6454	Cotisations ASSEDIC	500
6455	Assurance personnel	1 300
6456	Cotisation Fonds National Complément Familial	350
6457	Cotisations Sociales liées à l'apprentissage	-50
6458	Cotisations autres organismes	-250
6475	Médecine du travail	-2 100
6478	Autres charges sociales	-500
6488	Autres charges	-135
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES GESTION</b>	<b>3 000</b>
6541	Créances admises en non-valeur	0
65745	Subventions fonctionnement aux associations	0
6558	Autres contributions obligatoires	3 000
658	Charges subvention courante	0
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>0</b>
66111	Intérêts des emprunts	0
66112	ICNE	0
668	Autres charges financières	0
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>17</b>
6 711	Intérêts moratoires	0
6713	Secours et dots	0
6714	Bourses et prix	0
6718	Charges exceptionnelles opérations de gestion	0
673	Titres annulés	17
6745	Subventions exceptionnelles	0

**TOTAL DEPENSES REELLES****10 194.00****0**

		<b>DM 2016</b>
<b>023</b>	<b>VIREMENT INVESTISSEMENT</b>	<b>8 271</b>
023	Prélèvement	8 271
<b>042</b>	<b>OPERATIONS ENTRE SECTIONS</b>	<b>0</b>
675	Valeurs comptables biens cédés	0
676	Différences sur réalisation	0
6811	Dotations aux amortissements	0

**TOTAL TRANSFERT ENTRE SECTIONS****8 271****TOTAL DEPENSES****18 465****2 - RECETTES de FONCTIONNEMENT**

		<b>DM 2016</b>
<b>002</b>	<b>RESULTAT ANTERIEUR</b>	<b>0</b>
002	Excédent reporté	0.00
<b>013</b>	<b>ATTENUATION de CHARGES</b>	<b>900</b>
6419	Remboursement frais de personnel	900
6459	Remboursement sécurité sociale	0
<b>70</b>	<b>PRODUITS SERVICES DOMAINE</b>	<b>18 862</b>
7062	Redevances services culturels	-850
7066	Redevances services sociaux	5 979
7067	Redevances et droits services périscolaires	12 683
70688	Autres prestations de service	0
70848	Remboursements personnels à disposition autres organismes	0
70871	Remboursement par collectivité de rattachement	0
70878	Remboursements par d'autres redevables	0
7088	Autres produits activités annexes	1 050
<b>74</b>	<b>DOTATIONS et PARTICIPATIONS</b>	<b>-1 300</b>
74718	Participations état autres	0
7472	Participations région	0
7473	Participations département	-2 500
74741	Subvention de la commune	0
74748	Participations communes	0

7476	Participations budget CCAS	0
7477	Budget communautaire	0
7478	Participations autres organismes	1 200
7488	Autres attributions	0
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS de GESTION</b>	<b>0</b>
758	Produits divers gestion courante	0
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>3</b>
7713	Libéralités reçues	0
7714	Recouvrement admission non-valeur	0
7718	Autres produits exceptionnels	0
773	Mandats annulés (exercice antérieurs)	0
775	Cessions des immobilisations	0
7788	Produits exceptionnels divers	3

**TOTAL RECETTES REELLES****18 465**

<b>042</b>	<b>OPERATIONS ENTRE SECTIONS</b>	<b>0</b>
775	Produit des cessions	
776	Différence sur réalisation (négative)	0
777	Quote part Sub Inv	0
7785	Excédent Investissement repris	

**TOTAL TRANSFERT ENTRE SECTIONS****0****TOTAL RECETTES****18 465****3- DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

art	Code	libellé	DM 2016
<b>001</b>	<b>0100</b>	<b>Résultat reporté</b>	
<b>205</b>		<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00</b>
2051	0200	Logiciel facturation	
<b>21-23</b>		<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>9 671</b>
<u>2158</u>		<u>Autres installations, matériels,...</u>	<u>0</u>
<u>2182</u>		<u>Matériel de transport</u>	<u>0</u>
2182	0200	Changement véhicule	0
<u>2183</u>	-	<u>Matériel de bureau et matériel informatique</u>	<u>7 671</u>
2183	0200	Ordinateur	
2183	0200	Nas, disque dur externe, witch	
2183	0200	Provision	7 671

<u>2184</u>	-	<u>Mobilier</u>	<u>2 000</u>
2184	0200	Chaises de bureau	2 000
2184	0200	6 fauteuils de bureau	0
<u>2188</u>		<u>Autres immobilisations corporelles</u>	<u>0</u>
2188	0200	Climatiseurs	
2188	4220	Seau de lavage	
2188	4220	Aspirateur	

**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**9 671**

#### **4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>art</b>	<b>Code</b>	<b>libellé</b>	<b>DM 2016</b>
001	0100	<b>Excédent reporté</b>	
021	0100	<b>Virement du fonctionnement</b>	<b>8 271</b>
		<b>Fonds globalisés d'investissement</b>	<b>0</b>
10222	0100	FCTVA	
10223	0100	Affectation	
<u>1318</u>	-	<u>Autres subventions transférables</u>	<u>1 400</u>
1318	0200	Subvention CAF "Evolution outils informatique"	1 400

#### **OPERATIONS ENTRE SECTIONS CHAPITRE 042**

<b>art</b>	<b>Code</b>	<b>libellé</b>	<b>DM 2016</b>
<u>28</u>	-	<u>Amortissement immobilisations</u>	<u>0</u>
280.51	0100	Amortissement concessions, droits similaires,	
281.58	0100	Amortissement autres installations, matériel,..	
281.82	0100	Amortissements matériels de transport	
281.83	0100	Amortissement matériel bureau et informatique	
281.84	0100	Amortissement mobilier	
281.88	0100	Amortissement autres immobilisations	

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**

**9 671**

#### **Rapport n°3.2 FINANCES COMMUNALES – PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Par courrier reçu le 15 septembre 2016, il est saisi d'une demande de la part du Receveur Municipal afin que soient reconnus irrécouvrables certains titres de recettes.

En effet celui-ci est dans l'incapacité légale de poursuivre les redevables concernés, notamment suite à :

- la délivrance d'un procès-verbal de carence par un huissier ;
- la disparition du redevable ou l'impossibilité de connaître son nouveau domicile ;
- la mise en place d'une procédure de liquidation judiciaire ;
- l'impossibilité d'engager des poursuites par voie d'huissier pour des sommes inférieures à 50 €



Le montant global de ces produits irrécouvrables concerne le Budget Principal pour un montant de 370,14 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECHARGE le Receveur Municipal de sa responsabilité dans le recouvrement de ces titres et RECONNAIT comme irrécouvrable le montant de 370,14 € (service 8220).

#### **Rapport n°4.3**

### **FINANCES COMMUNALES – TARIFS CAMPS SKI – SERVICE ENFANCE-FAMILLE**

---

Par délibération du 14 avril 2016, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs applicables au service Enfance Famille. Or, ces tarifs ne prenaient pas en compte les séjours et camps organisés dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs. Il convient de les compléter dans ce sens.

Le coût à charge pour les participants comprendra les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et les activités sur place. La collectivité prendra en charge, pour partie, le coût de l'encadrement.

Pour le séjour ski, il est proposé les tarifs suivants :

<b>Camps "ski"</b>					
Tranche	Quotients familiaux	Tarif enfants de Saint-Marcel	Participation ville de Saint-Marcel	Tarif enfants communes extérieures	Participation communes extérieures
T 1	0 à 500	92.00 €	215.00 €	111.00 €	196.00 €
T 2	501 à 600	111.00 €	196.00 €	133.00 €	174.00 €
T 3	601 à 655	133.00 €	174.00 €	159.00 €	148.00 €
T 4	656 à 720	159.00 €	148.00 €	191.00 €	116.00 €
T 5	721 à 810	191.00 €	116.00 €	229.00 €	78.00 €
T 6, 7 et 8	plus de 811	229.00 €	78.00 €	275.00 €	32.00 €

En déduction du coût, les participants pourront bénéficier des aides des Comités d'entreprises, des Chèques Vacances, des Atouts Jeunes. Le solde à payer fera l'objet d'une facturation émise par le service.

Mme LOUVEL demande pourquoi voter des tarifs sur un séjour où on ne connaît pas le projet (destination, dates ...).

Mme PLISSONNIER répond qu'il s'agit de voter une aide pour les séjours de ski à partir des quotients familiaux, ceux-ci peuvent en plus bénéficier des aides classiques ; Atouts Jeunes, chèques vacances etc...et non pas pour un lieu prédéfini. Elle précise également que l'année dernière le séjour avait été annulé faute de participants.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS, SE PRONONCE favorablement sur les tarifs ci-dessus définis qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Rapport n°4**

### **INTERCOMMUNALITE – PROJET D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES ZONES ET VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

---

Une réflexion est actuellement engagée par la commune sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit sur les zones et voiries d'intérêt communautaire. Ce dispositif permettrait de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie ainsi qu'une réduction des frais de maintenance liés à l'usure du matériel.

Dans le cadre de son Plan d'Energie Climat Territorial, le Grand Chalon mène des actions d'économies d'énergie en matière d'éclairage public sur son patrimoine.

Considérant, après comptage de véhicules en mai 2015 afin de connaître l'activité dans les différentes zones gérées par le Grand Chalon, la faible fréquentation des zones la nuit et de leur localisation, il semble judicieux d'éteindre dans ces zones.

Par conséquent, l'éclairage public de la rue Cugnot sur la Zone Sud Est sera éteint de 23 heures à 5 heures tous les jours sauf les nuits d'ouverture de la discothèque "Le Premium".

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le plan,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le principe d'extinction de l'éclairage public sur les zones et voiries d'intérêt communautaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les lieux et les horaires d'extinctions.

**Rapport n°5.1**  
**ADMINISTRATION GENERALE – MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION**  
**INTERCOMMUNALE (SDCI) – EXTENSION DU GRAND CHALON - COMPOSITION DU CONSEIL**  
**COMMUNAUTAIRE**

---

Le Conseil communautaire du Grand Chalons, lors de sa séance du 12 mai 2016 a donné un avis favorable à l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 2016 portant projet d'extension du périmètre du Grand Chalons aux communes d'Aluze, Bouzeron, Chamilly, Charresey, Chassey le Camp, Cheilly les Maranges, Dennevy, Remigny, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Gilles, Saint-Léger-sur-Dheune, Saint-Loup-Géanges, Saint-Sernin du Plain et Sampigny les Maranges.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a transmis le 1<sup>er</sup> juin 2016, un courrier au Grand Chalons et à ses communes membres, portant entre autres sur les modalités de composition de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire a délibéré lors de sa séance du 30 juin 2016 pour déterminer la composition du nouveau Conseil communautaire.

Toutefois, par courrier du 22 juillet 2016, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chalons-sur-Saône a informé le Conseil communautaire et les 51 communes du nouveau périmètre que la nouvelle composition du Conseil communautaire n'était pas conforme aux modalités prévues dans l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, suite à une consultation des services juridiques du ministère, la commune nouvelle de Fragnes-La Loyère ne peut conserver qu'un seul siège.

La commune de Chalons-sur-Saône acquiert par ailleurs un siège supplémentaire, ce qui porte son nombre de sièges à 34.

Il est proposé de maintenir le principe d'une répartition des sièges du nouveau Conseil communautaire à la règle de répartition de droit commun prévue à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de stabiliser la composition de cet organe délibérant : cette règle est observée par le Grand Chalons depuis l'arrêté préfectoral du 14 août 2015 qui a fixé le nombre de conseillers communautaires à 80, conformément à l'article L5211-6-1 du CGCT.

La répartition des sièges du nouveau Conseil communautaire suite à l'extension géographique serait donc la suivante :

Trente-quatre sièges pour Chalons (+1), quatre sièges pour chacune des communes suivantes (inchangé) : Saint-Rémy, Châtenoy-le-Royal et Saint-Marcel, deux sièges pour Givry (inchangé), et un siège pour chacune des autres communes.

La commune de Fragnes-La Loyère ne disposera plus que d'un siège (-1)

La composition du nouveau Conseil communautaire s'élèverait donc à 94 sièges.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la composition du nouveau Conseil Communautaire du Grand Chalons issue du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Rapport n°5.2**  
**ADMINISTRATION GENERALE – MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION**  
**INTERCOMMUNALE – EXTENSION DU GRAND CHALON – MODIFICATION DES STATUTS DU**  
**GRAND CHALON**

---

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire a transmis le 1<sup>er</sup> juin 2016, un courrier au Grand Chalons et à ses communes membres, portant sur les nouvelles compétences des EPCI.

Ce courrier prévoit par ailleurs que le Grand Chalons et les communes délibèrent sur les nouvelles compétences obligatoires prévues dans les articles 64 à 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015.

Ces compétences sont les suivantes :

- la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,
- la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés,
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Les statuts actuels du Grand Chalons prévoient que ces trois compétences font partie des compétences facultatives. Il y a donc lieu de modifier les statuts sur ce point. D'autres modifications doivent également intervenir au niveau des compétences obligatoires et facultatives. Aussi est-il nécessaire de reprendre la liste et l'énoncé des compétences de la communauté d'agglomération.

Par ailleurs, les statuts doivent être repris et allégés afin de tenir compte de certaines observations formulées par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Chalons-sur-Saône du 2 février 2015 et de la nécessité d'intégrer les relations avec les communes non membres :

- Les dispositions qui sont approuvées par arrêté préfectoral, notamment la composition du Conseil communautaire du Grand Chalons ne sont plus mentionnées,
- La composition géographique tient compte du nouveau périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec l'intégration des 14 nouvelles communes suite au schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le préfet dans son arrêté n°2016-089-029 du 29 mars 2016. Elle devra être confirmée à l'occasion d'une nouvelle révision des statuts courant 2017, liée à l'intégration de la compétence GEMAPI,
- Les dispositions concernant la composition du bureau, qui sont approuvées par délibération du Grand Chalons ne figurent plus dans les statuts,
- La compétence « eau » fait désormais partie des compétences optionnelles, la compétence facultative « assainissement » fait l'objet d'une rédaction plus précise de la notion d'agglomération,
- Seule la « gestion du port de plaisance » et le « bassin Louis Patricot » demeurent dans la compétence facultative « tourisme ». Les autres dispositions sont intégrées dans la compétence obligatoire : « développement économique : promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » du fait de la loi NOTRe.
- La compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » est transférée des compétences facultatives aux compétences obligatoires.
- La compétence facultative « accueil des gens du voyage » est transférée dans les compétences obligatoires. Seule la compétence « accompagnement des gens du voyage en voie de sédentarisation » demeure dans les compétences facultatives.
- Un nouvel article 9 est introduit concernant les relations avec les communes non membres : l'instruction des autorisations pour le droit du sol pour le compte des communes non membres est introduite dans les statuts ainsi que la possibilité de l'intervention du service d'appui technique aux communes.

Les nouveaux statuts font apparaître les modifications envisagées. Ils s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les 37 communes sont appelées à délibérer sur ces statuts, tandis que les 14 nouvelles communes du périmètre en prendront acte.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les statuts du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Grand Chalons qui seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Rapport n°6**  
**BIENS COMMUNAUX – ECO QUARTIER DES FONTAINES - VENTE A PARTICULIER**

---

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2009, le Conseil Municipal avait approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté des Fontaines.

Puis par délibération du 10 avril 2012, le Conseil Municipal avait fixé le prix de vente des terrains. Cette délibération a permis d'engager la phase de commercialisation des lots.

A ce jour, un nouvel acquéreur a signé un compromis de vente. Ce compromis ayant été transmis au notaire, il convient que le Conseil Municipal délibère sur la vente du terrain suivant :

Nom de l'acquéreur	N° lot	Parcelles concernées		Surface de la parcelle	Surface totale	Prix de vente TTC le m <sup>2</sup>	Soit pour l'ensemble
		Section	N°				
Madame et Monsieur Hubert BAILLY	50	G	648	590 m <sup>2</sup>	590 m <sup>2</sup>	89.81 €	52 987.90 €

Cette parcelle est classée en zone UEb du Plan Local d'Urbanisme. Leur prix de vente est conforme à l'estimation du service des Domaines n° 2016-445 V 0679-R, rendu le 28 juin 2016.

Les frais d'acte notariés seront à la charge de l'acquéreur et il devra se conformer au cahier des charges générales et au cahier des charges particulier de cession.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet d'acte ;

VU l'avis des domaines en date du 28 juin 2016 ;

VU le plan de la parcelle ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Maire à procéder à la vente du terrain mentionné ci-dessus,

DECIDE de retenir l'étude notariale de Maître JEANNIN pour la rédaction de l'acte,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir.

**Rapport n°7**  
**SERVICE ENFANCE-FAMILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

---

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales contribue au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent la vie des familles et de leurs enfants.

A ce titre, par délibération du 27 octobre 2014, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Par délibération du 30 mai 2016, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement ainsi que les conditions particulières et générales pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE).

Par courriel du 04 octobre 2016, la Caisse d'Allocations Familiales nous informe que suite à une mauvaise interprétation de notre tarification, l'article relatif au mode de calcul de la prestation de service "Accueil de loisirs sans hébergement Extrascolaire" a été mal rédigé.

La Caisse d'Allocations Familiales propose de signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement ainsi que les conditions particulières et générales pour l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire, l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement ainsi que les conditions particulières et générales, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

**Rapport n°8**  
**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES) (DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014)**

---

Conformément à l'article L2122-23, le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal. Ces décisions sont prises dans le cadre des articles L2122-21 et L2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 28 avril 2014 et sont détaillées ainsi :

- N°50/2016 - Service jeunesse et culturel – Compagnie FRERES LABREL – Spectacle "LES FRERES LABREL" – 09 Octobre 2016 - Montant de la dépense : 500,00 €
- N°51/2016 - Service jeunesse et culturel – Association FUGUE ET VARIATIONS – Spectacle "LE FOU ET LA VENUS" – 06 novembre 2016 - Montant de la dépense : 500,00 €
- N°52/2016 - Contrat pour projection publique non commerciale – COLLECTIVISION – Film "FLORIDE" 13 Octobre 2016 – Montant de la dépense : 145,91 €
- N°53/2016 - Contrat pour projection publique non commerciale – COLLECTIVISION – Film "INTOUCHABLE" – 09 Novembre 2016 – Montant de la dépense : 145,91 €
- N°54/2016 - Contrat pour projection publique non commerciale – COLLECTIVISION – Film "ENSEMBLE C'EST TOUT" – 11 janvier 2017 – Montant de la dépense : 145,91 €
- N°55/2016 - Service jeunesse et culturel – PERFORMA – Conférence "LES JEUNES ET L'ENGAGEMENT" – 10 Novembre 2016 - Montant de la dépense : 388,00 €
- N°56/2016 - Service jeunesse et culturel – Association LA TOURNERIE – Spectacle "LA LATINO BURGUNDY PARTY" – 29 Octobre 2016 - Montant de la dépense : 2 800,00 €
- N°57/2016 - Cession matériel de radio – MJC DEMIGNY - Montant de la recette : 800,00 €
- N°58/2016 - Contrat de location d'un garage – 3 rue Philippe Flatot – M. BURDY Eric – Montant du loyer 40,00 €
- N°59/2016 - Bibliothèque Municipale – Désaffectation de livres
- N°60/2016 - Convention administrative de location – M. MARTIN Jérôme - Superficie 9 786 m<sup>2</sup> - Montant du loyer 2016 : 97,00 €
- N°61/2016 - Service jeunesse et culturel – Association MEHDIA – Spectacle "MEHDIA" – 20 Octobre 2016 - Montant de la dépense : 400,00 €
- N°62/2016 - Service jeunesse et culturel – CIE MAÏA SQUINADO – Spectacle "Les Cils du Loup" – 1<sup>er</sup>, 2 et 3 Décembre 2016 - Montant de la dépense : 3 967,35 €
- N°63/2016 - Service jeunesse et culturel Association – PAR ICI LA COMPAGNIE – Spectacle "La petite histoire" – 10 Novembre 2016 - Montant de la dépense : 2 200,00 €
- N°64/2016 - Service jeunesse et culturel Association – 1619 EVENTS – Spectacle "Dans ta bulle" – 28 Janvier 2017 - Montant de la dépense : 2 000,00 €

**Intervention de Madame Christine LOUVEL – Conseillère Municipale**

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 11 juillet 2016, nous avons adopté la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF. Elle porte sur les projets Centre Social Animation Collective Familles.

Dans ce projet, une des actions concerne la création de supports de communication type flyers, développement de l'affichage, utilisation d'internet et de la radio et ceci dans le but de faire connaître les actions du centre social de Saint-Marcel.

Il était donc question d'utiliser la radio, d'où notre étonnement de constater dans les décisions prises la cession du matériel radio à la MJC de Demigny.

Nous pensons qu'il est préjudiciable de se débarrasser d'un outil qui ne doit pas seulement être considéré comme un outil de communication. L'atelier radio permettait aux jeunes et moins jeunes, d'apprendre à parler dans un micro, à s'écouter, gérer ses émotions. L'activité radio était un outil pédagogique par la recherche d'informations et la rédaction de sujets d'actualité ou culturels, savoir décrypter les informations, les vérifier. Donc un outil complet qui a d'ailleurs fait l'objet d'un reportage sur France 3 Bourgogne.

Actuellement les jeunes sont submergés d'informations et de désinformations et il serait intéressant de développer de nouvelles activités pédagogiques qui leur permettraient de se faire leur propre opinion, en prenant du recul et de les exprimer autrement que par des tweets.

Réponse de M. GONTHEY : Le matériel radio ne servait plus, il est analogique alors que maintenant tout est fait en numérique.

---

## INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES

---

### Informations diverses :

- Conseil Municipal → 15 décembre 2016 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,  
Raymond BURDIN